

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50156

Numéro SIREN : 501 302 129

Nom ou dénomination : A. DE FUSSIGNY

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 1007

copie certifiée conforme à l'original.

SAS A. DE FUSSIGNY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC
RCS ANGOULEME 501 302 129



**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION
DU 28 NOVEMBRE 2023**

Le 28 novembre 2023 à 11H00, le Comité de direction s'est réuni, au siège social 17 rue des Gabariers 16100 COGNAC sur convocation du Président de la société.

Sont présents :

- Monsieur Igor KOMAROV, demeurant 24 Old Court Place – W8 4PD, LONDRES, ROYAUME UNI ;
- Monsieur Pinhas LITVAK, demeurant 18 Selynovu TIVAT, MONTENEGRO ;

En conséquence, Monsieur Thomas GONON, Président constate que les membres du Comité de direction présents réunissent 100% des membres en fonction et que le Comité de direction peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- nomination d'un Directeur Général,
- rétribution Directeur Général,

PREMIERE DECISION DU COMITE DE DIRECTION
Nomination d'un Directeur Général

En application de l'article 15-5 des statuts de la société, il est proposé au comité de direction de procéder à la nomination d'un Directeur Général de la société en la personne de Monsieur Igor KOMAROV.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à compter du 01 décembre 2023, de :

- Nommer Monsieur Igor KOMAROV en qualité de Directeur Général de la société A.DE FUSSIGNY.

DEUXIEME DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Rémunération du Directeur Général

Le Comité de direction propose de fixer la rémunération du Directeur Général de la société A. DE FUSSIGNY.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à compter du 01 décembre 2023, d'allouer :

- Au Directeur Général, Monsieur Igor KOMAROV, la somme 3.000 euros net chaque mois sur 12 mois, sans préjudices de primes pouvant être allouées par décisions du comité de direction au Directeur Général nommé.

TROISIEME DECISION DU COMITE DE DIRECTION

POUVOIRS A DONNER

Le Comité de direction donne tous pouvoirs à « Nom du Président », Président du comité de direction à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et un membre du "Comité de Direction".

Le Président
Mr Thomas GONON



membre du Comité de direction
Monsieur Pinhas LITVAK



SAS A. DE FUSSIGNY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 €
Siège social : 17 Rue des Gabariers, 16100 COGNAC
RCS ANGOULEME 501 302 129

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION
DU 28 NOVEMBRE 2023

Le 28 novembre 2023 à 11H00 , le Comité de direction s'est réuni, au siège social 17 rue des Gabariers 16100 COGNAC sur convocation du Président de la société.

Sont présents :

- Monsieur Igor KOMAROV, demeurant 24 Old Court Place – W8 4PD, LONDRES, ROYAUME UNI ;
- Monsieur Pinhas LITVAK, demeurant 18 Selynovo TIVAT, MONTENEGRO ;

En conséquence, Monsieur Thomas GONON, Président constate que les membres du Comité de direction présents réunissent 100% des membres en fonction et que le Comité de direction peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- nomination d'un Directeur Général,
- rétribution Directeur Général,

PREMIERE DECISION DU COMITE DE DIRECTION
Nomination d'un Directeur Général

En application de l'article 15-5 des statuts de la société, il est proposé au comité de direction de procéder à la nomination d'un Directeur Général de la société en la personne de Monsieur Igor KOMAROV.

16

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à compter du 01 décembre 2023, de :

- Nommer Monsieur Igor KOMAROV en qualité de Directeur Général de la société A.DE FUSSIGNY.

DEUXIEME DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Rémunération du Directeur Général

Le Comité de direction propose de fixer la rémunération du Directeur Général de la société A. DE FUSSIGNY.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction décide, à compter du 01 décembre 2023, d'allouer :

- Au Directeur Général, Monsieur Igor KOMAROV, la somme 3.000 euros net chaque mois sur 12 mois, sans préjudices de primes pouvant être allouées par décisions du comité de direction au Directeur Général nommé.

TROISIEME DECISION DU COMITE DE DIRECTION

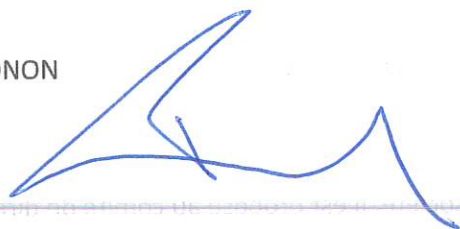
POUVOIRS A DONNER

Le Comité de direction donne tous pouvoirs à « Nom du Président », Président du comité de direction à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et un membre du "Comité de Direction".

Le Président
Mr Thomas GONON



membre du Comité de direction
Monsieur Pinhas LITVAK

